

Point 1/	- Délégations de vote	Page 1
Point 2/	- Désignation des secrétaires de séances	Page 2
Point 3/	- Communication du Président	Page 2
Point 4/	- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018	Page 2
Point 5/	- Décision du Président	Page 2
Point 6/	- Commissions de travail : création et composition	Page 2
Point 7/	- Décision modificative n° 2	Page 4
Point 8/	- Réalisation d'une étude de Planification et Programmation Energétique en partenariat avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme	Page 7
Point 9/	- Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial	Page 8
Point 10/	- Adhésion au groupement de commande ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration des PCAET	Page 11
Point 11/	- Modalités de concertation des mises en œuvre dans le cadre de la révision du SCoT du pôle métropolitain du Grand Amiénois	Page 15
Point 12/	- Engagement de la révision du SCoT du pôle métropolitain du Grand Amiénois	Page 16
Point 13/	- Bilan du SCoT	Page 16
Point 14/	- Retiré de l'ordre du jour	
Point 15/	- Arrêt du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) de la CC2SO	Page 17
Point 16/	- Création d'un poste de chargé(e) de mission pour piloter la mise en œuvre du PMRu de la CC2SO	Page 17
Point 17/	- Candidature du pôle métropolitain à l'Appel à Manifestation « French Mobility »	Page 17
Point 18/	- Questions diverses	Page 20

Alain GEST : Mes Chers Collègues, bonjour à toutes et tous. J'en profite pour saluer ceux qui se sont levés tôt et qui sont arrivés à l'heure du Bureau, et non à l'heure du Conseil, c'est donc qu'il y a encore des problèmes d'invitation, etc. parce qu'il y en a qui sont arrivés à 9h30, c'est vrai qu'au tout départ, il était question de 9h30 mais nous avons changé l'ordre, d'abord en mettant le Comité Syndical et ensuite l'ADUGA et d'autre part, on avait besoin de faire un bureau pour des raisons statutaires.

Bienvenue à tous, j'espère que vous avez réussi à vous garer en arrivant ce matin. J'ai pensé, qu'on avait envisagé de ne pas venir ici pendant la période du marché de Noël parce qu'il est plus difficile d'accès mais finalement on ne l'a pas fait. Vous avez peut-être eu quelques soucis. Il n'y a plus de places dans le parking, le matin ça va encore, l'après-midi, il vaut mieux éviter.

Est-ce que vous m'entendez bien tous, j'ai l'impression que non. Vous m'entendez au fond ? D'accord, très bien. Alors, on va ouvrir cette séance avec tout d'abord les délégations de vote.

Point 1 – Délégations de vote :

Monsieur HERNANDEZ a donné pouvoir à Monsieur GEST
 Madame PINON a donné pouvoir à Monsieur DE WITASSE-THEZY
 Madame BOHAIN a donné pouvoir à Madame FOURÉ
 Monsieur BABAUT a donné pouvoir à Monsieur SIMON
 Monsieur PETIT a donné pouvoir à Monsieur MAGNIER
 Mme RODINGER est excusée
 Mr BOULANGER est excusé

Voilà pour les désignations, il n'y en a pas d'autres ? C'est bon. S'il y a des votes ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois.

Point 2 – Désignation des secrétaires de séances :

Alain GEST : On a à désigner des secrétaires de séances alors je n'ai pas vu Colette FINET ni Pierre SAVREUX, donc, Mr LORIC et Mr BLEYART, ils sont excellents tous les deux comme secrétaires de séances, ça se fait par acclamation, bien entendu.

Point 3 – Communication du Président :

Alain GEST : Ensuite, communication du Président : par délibération n° 9 du Conseil Communautaire d'Amiens Métropole du 15 mars 2018, les statuts portant transformation du SMPGA en Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ont été approuvés, une liste de 21 élus amenés à représenter la collectivité au sein de ce syndicat, a été définie. Madame Annie VERRIER, figurant au rang numéro 11 des délégués d'Amiens Métropole désignés pour siéger au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, a fait savoir qu'elle souhaitait être remplacée. C'est pourquoi, le conseil communautaire d'Amiens Métropole a délibéré le 20 septembre 2018 afin de donner suite à cette demande et de procéder à la désignation de Monsieur Olivier JARDÉ en remplacement. Vous voici donc informés de cette légère modification.

Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 septembre 2018 :

Alain GEST : Vous avez reçu le compte-rendu du Comité Syndical. Au passage, pour les membres du bureau, vous avez noté sans doute, et êtes très attentifs, que nous ne faisons pas de compte-rendu du bureau mais un relevé de décisions, ce qui me paraît amplement suffisant, l'essentiel, c'est quand même de savoir ce qu'on a décidé. Alors, le procès-verbal vous est parvenu ? Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas ? Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Point 5 – Décision du Président :

Alain GEST : Conformément à la délibération du Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en date du 11 septembre 2018 m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions suivantes :

Période du 11 septembre au 19 décembre 2018

Signature de la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics.

C'est une démarche dans laquelle le Pôle Métropolitain est en plus des collectivités membres, je crois. Je ne sais pas ce qu'il en est pour toutes les autres collectivités, mais je sais que pour Amiens Métropole, on a également signé mais c'est une démarche pour favoriser l'accessibilité aux services publics. C'est bien sûr des conséquences pour le Pôle Métropolitain extrêmement limitées puisqu'on n'a pas à gérer le patrimoine, etc. en tous cas, pas au niveau de ce que peuvent avoir les membres de la collectivité. Vous n'êtes peut-être pas habitués à ce genre de délibérations mais c'est normalement légalement, obligatoire, que je vous rende compte éventuellement, de ce que j'ai pu être amené à prendre comme décision entre deux séances.

Point 6 – Commission de travail : création et composition:

Jean Jacques STOTER : Il ne s'agit pas à proprement parler d'une commission mais je voudrais dire qu'il y aura aussi le Conseil de Développement en Commun qui va se mettre en place. Les membres de ce CDD en commun pourront tout à fait vous accompagner dans les différents travaux des différentes commissions et être saisis par vous, de demandes

spécifiques qu'il y aurait lieu d'expertiser, étudier avec le CDD en commun tel que je l'ai présenté lors d'un précédent bureau. Effectivement, ce ne sera pas une commission à proprement parler, mais vous pouvez compter sur moi pour être l'interlocuteur de toutes vos demandes avec ce conseil de développement.

Alain GEST : Jean-Jacques, ta remarque est parfaitement justifiée dans la mesure où le Conseil de Développement est par nature transversal et par conséquent, quand il travaille sur un sujet, il a à en discuter avec la Commission qui est directement concernée et il est invité systématiquement au Comité Syndical. Par conséquent, il a deux lieux où il peut s'exprimer. Le Vice-Président en charge du Conseil de Développement est le rapporteur naturel auprès du Bureau de ce que le Conseil de Développement est amené à faire. Voilà sur l'organisation, pas de questions ? C'est bon ? Un point sur les réponses fournies par les différentes collectivités.

Emilie LERIVEREND : Hier et sauf erreur de ma part, j'avais eu le retour de 6 EPCI. Il me manquait encore Nièvre Somme et Avre Luce Noye pour le retour, Sinon pour avoir une petite idée de la répartition en ce qui concerne :

- La commission SCoT nous sommes à 27 participants
- PCAET et Santé : 17
- Mobilité : 13
- Développement Economique Emploi Insertion : 20
- Tourisme : 19
- Finances et ressources humaines : 14

Mais sans les 2 EPCI qui ne m'ont pas encore répondu.

Alain GEST : bon, je pense que les commissions ... oui Michel je t'en prie.

Michel VILLAIN : pour ce qui est de Nièvre et Somme, effectivement, il y a eu un loupé, je ne sais pas ce qu'il s'est passé, notre DGS nous a dit : « je n'ai pas reçu de courrier » alors qu'il a été envoyé, on fera ça lors d'une prochaine réunion.

Alain GEST : très bien, donc, on a un nombre conséquent parfois dans les commissions, on verra bien où il y a des appétences plus grandes pour l'une que pour l'autre, c'est toujours comme cela. On fera un point définitif au prochain bureau sur cela de façon à ce que ce soit rationnel et que cela puisse fonctionner convenablement. Quand il y a des commissions qui sont en nombre important, on sait très bien que tout le monde n'est pas toujours présent en commission. Donc je vois que c'est pareil partout à voir la tête du Maire d'Ailly sur Noye.

On peut gérer ce genre de choses sans trop de difficultés et sans brimer l'un ou l'autre d'entre nous qui veut aller dans telle ou telle commission. Est-ce que sur ce point on a fait le tour ? Oui. Jean-Jacques ?

Jean-Jacques STOTER : Pardon de reprendre la parole, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler encore une fois d'une commission, mais je parlais du Conseil de Développement en Commun qui va être composé de deux collègues et notamment, dans le Collège dit des Territoires, et je profite de la présence d'un certain nombre de Présidents d'EPCI pour le rappeler, il nous a été demandé aussi de susciter des vocations, pour que des personnes de la vie civile viennent participer aux travaux de ce Conseil de Développement en Commun, et il a été décidé précédemment que ce serait 5 membres, 5 personnes venant de chaque EPCI sauf pour la Communauté d'Agglomération, où le nombre est de 10. Ce qui veut dire qu'il y aurait dans ce collège 45 personnes. J'ai envoyé, je pense le 18 octobre, un mail de demande auprès de tous les EPCI, pour recevoir les 5 ou 10 noms, à ce jour, il y a encore un peu de trous dans la raquette.

Alain GEST : donc, vous avez compris ce qu'il vous reste à faire pour compléter, je sais que ce n'est pas simple mais faites l'effort d'être utile au Conseil de Développement. Je parle sous le couvert du Président du Conseil qui est là-bas, qui nous regarde et qui vous regarde, oui vous avez la parole.

Intervention de Jean-Marie THOBOIS, président par intérim du CDD en commun.

Alain GEST : merci de ces précisions, pas d'autres questions ou observations sur ce point ? Donc on poursuit.

Point 7 – Décision modificative n° 2 :
--

Alain GEST : Avant de donner la parole à Michel VILLAIN qui va présenter la décision modificative n° 2, je voulais vous dire que le bureau a travaillé sur les ébauches du budget 2019 et sur lequel nous aurons à nous décider en février/mars, c'est cela, bien. Et donc, je pensais être en mesure d'envoyer aux Présidents de chaque structure, de façon à ce qu'eux-mêmes voient quelles sont les conséquences pour leur propre budget à terme, je pensais être en mesure de vous envoyer quelque chose cette semaine, en vérité, là où nous en sommes aujourd'hui, il faut retravailler parce que je peux vous dire, très franchement, par exemple, pour ce que nous avons chiffré jusqu'à présent, ça ne passera pas à Amiens Métropole, il faut qu'on retravaille sur ce sujet, voir comment on peut concevoir le budget 2019. On a une problématique, c'est que, bien sûr on a une structure en fonctionnement, celle-là on a assumé sans difficulté son financement avec les crédits cumulés, on s'est basé sur 2017, parce que souvenez-vous, en 2018 on avait une année un peu creuse, vu que c'était une année de transition, donc on s'est recalé sur 2017 plus l'augmentation de la participation d'Amiens Métropole. Mais, là, il y a les actions maintenant à financer en plus du SCoT, le PCAET, que tout le monde aura eu à financer individuellement, bon, donc ça, ça pèse et cela amène une solution, et je suis désolé de parler là au titre d'Amiens Métropole mais je suis obligé de vous le dire, cela amènera une cotisation d'Amiens Métropole multipliée par deux, ce qui est totalement impossible.

Donc, on est obligé de retravailler sur le dispositif, dès qu'on aura davantage progressé, je remercie Michel VILLAIN, Jean-Jacques STOTER, parce qu'il est trésorier de l'ADUGA, on a cumulé bien entendu, les services et j'oublie certainement quelqu'un, mais qu'il ou qu'elle me pardonne, qui ont déjà travaillé dessus, mais il faut qu'on y retravaille, il n'y a pas d'urgence, on ne vote pas cela aujourd'hui, ce n'est pas là le sujet, il faut que vous sachiez que ce n'est quand même pas facile parce que je ne suis pas certain que tout le monde ait bien intégré que les dispositifs de la loi font que de toutes façons, cela signifiait, par exemple pour le PCAET, une dépense supplémentaire. Bon, que l'on peut évaluer à, je parle sous couvert, à 250.000 € voilà et si vous les aviez fait diviser en 8, il ne fallait pas diviser 250.000 € en 8, cela fait 90.000 € par structure donc en le faisant ensemble on y gagne, si vous voulez.

Mais l'application de la loi, elle coûte. Donc, il y a tout cela qu'il faut prendre en compte. Moi, je ne veux pas que l'on démarre sur des bases où l'on fait flamber les cotisations. C'est la raison pour laquelle, je préfère y retravailler, et vous proposer, des solutions que je soumettrai à la Conférence des Présidents dans un premier temps, cela me paraît logique que les Présidents soient informés prioritairement, après tout, ils ont leur propre budget à concevoir. Voilà ce que je voulais vous dire. Ce qui n'a strictement aucune influence sur la décision modificative que Michel VILLAIN va vous présenter.

Michel VILLAIN : juste ajouter que le PCAET s'impose de toute façon après le 31 décembre de cette année à toutes les structures de plus de 20.000 habitants donc s'il n'était pas en commun, chacun aurait dû faire le sien.

Je vais maintenant vous parler de la DM 2. Vous avez les documents sous les yeux peut-être. Tout le monde a ses documents. Il ne vous a pas échappé que l'on était en fin d'exercice bientôt, ce sont donc des ajustements qui visent à présenter un budget équilibré. Vous avez sur les documents que vous avez reçus en rappel le budget primitif et la DM 1 qui avait déjà été approuvée, il est proposé :

- sur l'article 600 d'ajouter 11.000 €
- sur les locations au 6132, 4.000 € à ajouter ;
- en assurances, il est proposé de retirer 4.500 € ;
- frais de colloques et séminaires de retrancher 3.000 € ;
- sur les fêtes et cérémonies, retrait de 10.000 € ;
- sur les foires exposition, 10.000 € ;
- sur les catalogues et imprimés, 5.500 € ;
- au niveau des publications, il est proposé d'ajouter 2.000 € ;
- au niveau des réceptions de retirer 1.500 €.

Au chapitre 6064, il vous est proposé d'ajouter 3.000 € ;

- au chapitre des carburants, retrait de 450 € ;
- sur les autres matières et fournitures, retrait de 2.250 € ;
- sur la maintenance -2.000 € ;
- la documentation générale et technique, là il est proposé d'ajouter 2.000 € ;
- sur les transports collectifs, un ajustement à hauteur de + 550 €.

Maintenant, sur le chapitre 12, sur les charges du personnel :

- personnel extérieur aux services, il est proposé d'ajouter 17.000 € il s'agit de couvrir les postes de Frédérique CHARLEY et d'Emilie LERIVEREND, pas sur toute l'année
- cotisations aux caisses de retraite 150 € à ajouter
- versement FNC du supplément familial + 150 €
- il y a un suréquilibre de 21.024,05 € ce qui nous donne en BP 2018 DM1 + DM2 un total de 1.471.511,45 toujours avec l'excédent dont on vient de parler dont ADS, la partie ADS qui représente 330.00 €

Au niveau des recettes maintenant :

- subvention de la région pour les rencontres nationales des SCoT, une subvention de 10.000 €
- la nouvelle contribution de l'Avre Luce et Noye de 37.674,05 €
- la subvention exceptionnelle de la Caisse des Dépôts +5.000 €
- vous avez la reprise de l'excédent, il n'y a rien
 - Budget Primitif : 668.400 €
 - DM1 441.465,45 €
 - DM2 382.674,05 €
 - Dont ADS 330.000 €
- Ça nous donne 1.492.535,50 € voilà pour les modifications proposées

Alain GEST : alors, vous avez peut-être des questions à poser sur les différentes modifications qui sont liées, bien évidemment, à la transformation du syndicat. La parole est à Claude DEFLESSELLE.

Claude DEFLESSELLE : j'ai une toute petite question, parce que j'aime bien comprendre. Alors, il y a marqué sur la ligne « salaires », 15.000 € bon je ne discute pas la somme, salaire chargé brut + 5% et entre parenthèses « à mi-temps » qu'est-ce que ça veut dire ce « à mi-temps » pour 5% ça fait 2.5% alors ?

Alain GEST : non « à mi-temps » ça veut dire que Frédérique CHARLEY est Directeur pour l'instant « à mi-temps »

Claude DEFLESSELLE : donc le « à mi-temps » est mal placé

Alain GEST : attends je termine, jusqu'à ce qu'il ait terminé le projet de Bus à Haut Niveau de Services, donc c'était normal que le Syndicat ne le paie pas à temps complet puisqu'il est à cheval entre deux fonctions pour le moment donc jusqu'au mois de mars / avril.

Claude DEFLESSELLE : ce n'est pas les 5% qui sont à mi-temps

Alain GEST : alors les 5% on va demander à Emilie voire à Frédérique de donner l'explication ou à Michel VILLAIN s'il la connaît.

Frédérique CHARLEY : les 5% sont liés au fait que nous soyons en gestion mixte du personnel. Le personnel reste à Amiens Métropole et les 5% couvrent effectivement, les charges liées, notamment à la formation, etc. des personnels. Je rentre dans ce cas de figure. Donc le syndicat mixte, le pôle métropolitain remboursera les frais de personnels à Amiens Métropole avec 5% supplémentaires pour couvrir toutes les charges liées à la formation, à l'adhésion notamment au Comité d'Œuvres Sociales etc.

Alain GEST : Oui, alors, c'est en fait un dispositif qui est celui des agents d'Amiens Métropole et comme il s'agit de la mise à disposition, évidemment, la personne reste agent d'Amiens Métropole avec les avantages attachés à sa fonction. Voilà c'est pour cela qu'on vous l'a précisé. Questions ? Oui Laurent.

Laurent SOMON : oui je ne comprends pas très bien. D'abord, la présentation, je la trouve très floue mais bon. Comment on peut avoir un BP, des DM, une DM2, qui soit au moins aussi importante que le BP, il y a des choses que je ne comprends pas. Souvent les DM, c'est quand même, des rectifications, des ajustements, pourquoi on a un BP à 668.000 € alors je n'ai sûrement pas tout suivi, je n'incrimine personne, je veux savoir un peu, je veux comprendre. Dans la DM2, dans la délibération, dans la présentation, des chiffres qui sont donnés dans le chapitre, n'apparaît pas l'ADS qui apparaît entre deux parenthèses « dont ADS 330.000 € » sans explication dans la DM2. Est-ce qu'on pourrait avoir plus de clarté et comment on peut expliquer que des DM soit supérieures à un BP ?

Alain GEST : vas-y Michel.

Michel VILLAIN : peut-être tout simplement, c'est le premier budget du Pôle Métropolitain qui forcément monte en puissance, au niveau des charges du personnel.

Alain GEST : on avait fait un budget 2018 qu'on avait caractérisé de transition et qui était inférieur à celui de l'année précédente, et vos contributions, d'ailleurs, étaient en conséquence. Là, on régularise, on avait dit, de toute façon, on fait un budget mais on sait bien qu'on le modifiera en cours d'année une fois que le dispositif sera en place. Donc ça, c'est la traduction, comment dirais-je, de ce qu'on avait dit. Alors, avec effectivement, les conséquences en terme, notamment, de rémunérations, mais pas que, et c'est évident, cela peut paraître beaucoup, comme ça, mais c'est lié au fait, encore une fois, on avait fait un budget très en-deçà et un budget d'attente. Sachant que c'était prévu qu'il serait modifié en cours d'année. Voilà c'est l'unique raison. Bien évidemment, ça ne se reproduira pas l'année prochaine, parce qu'on sera sur des réalités l'année prochaine. L'année dernière, on était sur des approximations, on ne savait pas exactement combien il allait y avoir encore de personnels à l'ADUGA, combien il y aurait de personnes au Syndicat Mixte nouveau, il y avait beaucoup d'interrogations, et on avait fait, pour certains postes, que reconduire des sommes qui étaient antérieures, sans nécessairement qu'elles soient d'ailleurs exactement en relation avec ce que l'on aurait eu besoin de faire. Peut-être que Frédérique peut donner des explications complémentaires.

Frédérique CHARLEY : Effectivement, Mr le Président, je vais refaire un point sur la situation, parce que concrètement, depuis le mois de mars de cette année, il n'y avait plus d'agent en charge des finances au sein de la structure. Emilie a repris à partir du 11 septembre, ni voyait pas de date..., les choses en mains avec un logiciel de gestion, qu'on ne connaissait ni d'Eve ni d'Adam dans la structure. Donc il a fallu se former à la gestion de ce logiciel, et aujourd'hui, je peux vous dire qu'on a eu toutes les peines du monde, c'est une catastrophe, et ces résultats comptables, je dirais, on les a repris, encore une fois, je n'incrimine personne, aujourd'hui, c'est le fruit d'un résultat que l'on constate.

Comme le dit Mr le Président, il a eu un vote du budget qui était de 680.000 €, qui est nettement en deçà de ce qu'il faut mobiliser. Notamment eu égard, à une variable, c'est pour cela que ADS entre parenthèses, encore une fois, je découvre, en prenant la structure, ces 330.000 €, je pensais justement que cela aurait dû figurer au budget primitif. Aujourd'hui, en constatant que ce budget n'est pas inscrit, il est de notre devoir de le mettre en place et ensuite, Mr le Président a bien spécifié un certain nombre de choses aussi.

On passe d'une structure où il ne restait qu'un agent au final et là, on part sur une structure de 3 puis 10 bientôt. On a prévu ce budget

Vous en dire plus aujourd'hui, je suis incapable de le faire. Dans le sens où le résultat comptable et la prise en mains des outils, c'est vraiment un exercice de style. Pour la petite histoire, il y a 15 jours, on a eu le logiciel qui a planté l'ensemble du système, et on a récupéré les données cette semaine. Encore une fois, ça n'excuse en rien et je ne cherche pas à minimiser les choses sauf qu'aujourd'hui, la réalité, elle est là, entre le mois de mars et le mois de septembre, et on a eu les rencontres des SCoT entre deux, on a des factures qui sont arrivées, des contributions qu'on a eu du mal à faire revenir parce qu'il y a eu une société qui est en liquidation judiciaire. Je vous avoue que même pour nous, à notre niveau, c'est un exercice qui est assez difficile, je dirais, à vous présenter à ce jour, d'une manière très fiable et très claire, je l'assume, si cette explication ne vous convient pas, mais c'est une réalité.

Alain GEST : alors, effectivement, je dois dire qu'il y avait un problème, ce n'est pas le même logiciel du tout qu'utilise Amiens Métropole et le gros problème qu'il y a eu c'est que Louise REMOND est partie très tôt dans l'année 2018. Il faut quand même vous souvenir que le syndicat mixte était en tout et pour tout une personne, c'est ce que vient de dire Frédérique CHARLEY, et en plus, Louise REMOND est partie travailler à Amiens Métropole et qui, dans un premier temps, a été laissée à disposition pour une demie journée par semaine et puis plus rien au bout de quelques temps. Ce qui veut dire que la structure nouvelle a été montée depuis le mois de septembre avec quasiment aucune antériorité. En fait, le logiciel qui est utilisé c'est le même qu'à l'ADUGA, même pas. Ah je croyais, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué.

En l'occurrence, il y a un vrai souci de ce côté-là, il est prévu qu'Emilie ait des formations spécifiques pour cela mais encore une fois, il faut que vous compreniez bien qu'on est passé d'un syndicat quasi fantôme, je l'ai dit des dizaines de fois, à une réalité aujourd'hui. Le syndicat, il existait sur le papier, de fait, c'était l'ADUGA qui faisait fonctionner le système. Et donc, il n'y avait plus qu'une personne. Donc voilà, c'est vrai que c'est très troublant, et je comprends ta question, Laurent, je la prends pour ce qu'elle est, pas mal du tout. Je dis simplement qu'on est en train de remettre les choses au carré par rapport à une structure qui n'a plus rien à voir avec ce qu'était la précédente. Oui Laurent.

Laurent SOMON : Merci pour ces explications. Est-ce qu'on pourrait avoir une présentation, je dirais plus synthétique mais néanmoins plus parlante entre 2017 et 2018, avec à la fois ce qui était de l'agence d'urbanisme et du syndicat

mixte précédemment, et aujourd'hui, ce qui relève de l'agence d'urbanisme et du pôle métropolitain, syndicat mixte et pôle métropolitain avec la participation de fonctionnement et missions ? Pour qu'on puisse y voir clair, parce que moi franchement, la présentation telle qu'elle est là, je ne m'y repère plus du tout et je n'y vois plus rien et n'y retrouve pas mes petits.

Alain GEST : à ta question, je réponds « oui », c'est un document qui existe déjà et que je n'ai pas envoyé pour les raisons que j'ai évoquées juste avant. Parce que, cela nous amène à des niveaux de dépenses que je pense, pour une part, insupportable. Mais ça c'est pour 2019 pas pour la DM2 de 2018. Comme son nom l'indique c'est une décision modificative, mais bien évidemment la présentation que vous aurez et que je vous enverrai quand on sera calé, intègre les deux structures. De façon à ce que l'on voit bien ce que cela nous amène au total comme dépenses et par voie de conséquence, au total des participations et non pas à la simple participation pour le syndicat mixte par exemple. A ta question, la réponse est « oui » tu vas l'avoir. Parce que je suis comme toi, et je répétais depuis quelques semaines à mes interlocuteurs que je n'y voyais pas clair et maintenant, j'y vois plus clair mais la lumière est un peu aveuglante. Voilà, autres questions ? Non, donc je vais mettre aux voix cette décision modificative.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix « contre » ?

Merci de nous faire confiance pour mettre en route la structure, mais je suis comme vous extrêmement attentif à tout ce qui est dépenses et donc, croyez-moi, je vous présenterai quelque chose qui, je l'espère, sera raisonnable et supportable pour tout le monde. Voilà.

Point 8 – Réalisation d'une Etude de Planification et Programmation Energétique en partenariat avec la FDE 80 :

Alain Gest : Point numéro 8, la parole est à Franck BEAUVARLET pour la réalisation d'une étude de planification et programmation énergétique.

Franck BEAUVARLET : merci Mr le Président. Le Pôle Métropolitain du Grand amiénois, décide de réaliser avec la FDE 80 une étude de planification et de programmation énergétique qui viendra à la fois :

- Enrichir la connaissance du profil énergétique territorial ;
- Proposer les scénarii qui lui permettront d'engager la transition du territoire vers l'autonomie énergétique ;
- Produire un plan d'actions détaillé à horizon 2020, 2030 puis 2050, en identifiant les contributions majeures de chaque famille d'acteurs sur le territoire.

Cette étude proposée par la FDE80 s'inscrit dans le cadre méthodologique proposé par l'ADEME. Elle permet au Pôle Métropolitain, aux communautés de communes, aux communes et à la FDE 80, en tant qu'acteurs de la transition énergétique, d'avoir une vision sur les évolutions à mener sur l'ensemble du territoire.

Cette étude est financée à hauteur de 70 % par l'ADEME et 30% par la FDE80. C'est pourquoi nous devons délibérer pour la réalisation de l'étude de planification et de programmation énergétique, et d'autoriser le Président à solliciter la FDE pour lancer l'étude de planification et de programmation énergétique, autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette opération, et le Président sera chargé de l'exécution de la présente délibération. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Alain GEST : donc vous avez compris qu'il s'agit d'une étude qui est financée intégralement par d'autres que nous, mais j'ai cru comprendre en ce qui me concerne que ça voulait dire qu'ils avaient besoin qu'on y participe pour leur donner des éléments d'appréciation nécessaires à la qualité de l'étude, je pense que c'est ça.

Franck BEAUVARLET : tout à fait.

Alain GEST : donc, est-ce qu'il y a des questions sur cette étude qui se fait d'ailleurs aussi un peu en relation avec le Plan Climat Air Energie c'est un élément qui viendra abonder à la réflexion sur le Plan Air Climat Energie Territorial. Oui Jean-Claude.

Jean-Claude RENAUX : il n'y a que la FDE qui fait ce genre d'études ? On est obligé de passer par la FDE, je veux dire.

Alain GEST : c'est la FDE qui l'a proposée, qui a passé un accord avec l'ADEME, et qui la finance.

Jean-Claude RENAUX: on n'a pas trouvé d'autres établissements ?

Alain GEST : j'ai compris c'est 100% financé.

Franck BEAUVARLET : Tout à fait. 70% l'ADEME et 30% la FDE. Belle mutualisation en tous cas.

Alain GEST : voilà. Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Point 9 – Lancement du PCAET :

Alain GEST : Le point suivant c'est justement le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial. La parole de nouveau à Franck BEAUVARLET

Franck BEAUVARLET : merci, donc, cette délibération permettra d'acter le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial, le PCAET. Comme le demande la réglementation, la délibération précise également les modalités d'élaboration de celui-ci.

- Suite au transfert de la compétence « PCAET » des 8 EPCI au Pôle métropolitain du grand amiénois, il conviendra de respecter le cadre réglementaire concernant l'élaboration et le circuit de validation de ce plan d'actions.
- L'élaboration du PCAET se fera en 4 phases :
 - ↪ 1ère phase, l'état des lieux et le diagnostic initial
 - ↪ 2ème phase, la co-élaboration d'une stratégie territoriale
 - ↪ 3ème phase, la co-construction du plan d'actions et le dispositif d'évaluation
 - ↪ Et enfin 4ème phase, la validation du PCAET
- Le calendrier prévisionnel d'élaboration du PCAET est de 18 mois
- Un PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire avec des actions des collectivités sur son patrimoine propre, sur ses compétences comme l'urbanisme par exemple et des actions portées plus largement par tous les acteurs du pôle. C'est pour cela qu'une large concertation sera organisée auprès des personnes publiques, de la population et des acteurs du territoire.
- En termes de gouvernance, le pilotage du projet sera confié à un comité de pilotage partenarial constitué des représentants du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, des EPCI, des organismes institutionnels et de la société civile. Cela permettra de garantir une vision partagée du PCAET et d'impliquer l'ensemble des acteurs. Le rôle de ce comité de pilotage sera de valider les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.
- La délibération précise le rôle du Pôle métropolitain du grand amiénois et des EPCI.

Le Pôle portera le projet en s'assurant du respect réglementaire, il animera le comité technique et le comité de pilotage, il gèrera le partenariat avec la FDE80 notamment avec l'adhésion à un groupement de commande qui sera débattu au prochain point.

Les EPCI participeront aux instances de pilotage et aideront le Pôle en mobilisant les services.

C'est pourquoi,

Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

DÉLIBÈRE

Article 1 : l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial selon les modalités prévues par le législateur est engagée et les modalités de concertation ci-dessus exposées sont approuvées.

Article 2 : les modalités de pilotage du projet ci-dessus exposé sont approuvées.

Article 3 : le Président est autorisé à réaliser les études nécessaires à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, à rechercher toutes les possibilités de financement, et à engager toutes les démarches s'y rapportant.

Article 4 : le Président est autorisé à informer l'ensemble des institutionnels, partenaires et parties prenantes du Plan Climat Air Energie Territorial de son lancement et de ses modalités d'élaboration et de concertation.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Alain GEST : c'est un dossier, vous l'avez compris, important. Coût de l'opération sur deux années, 250.000 €. Vous avez dans la note, que vous avez reçue, je ne sais jamais si j'ai la même chose que tout le monde, une note très détaillée de ce que va être le PCAET, la façon dont il va fonctionner, les comités de pilotage et comité technique. C'est toujours la même chose, le comité technique comme son nom l'indique, ce sont les techniciens du Pôle mais aussi des différentes structures qui peuvent y participer et les personnes qui sont compétentes dans ce domaine. Evidemment, vous avez un comité de pilotage, dans la note que j'ai, Frédérique, est-ce que tout le monde a la même ?

Vous devez avoir la composition, c'est-à-dire en dehors de Franck et moi, les élus chargés de représenter les différents EPCI, le Directeur du Pôle, la Cheffe de projets, Marie COLLONVILLE, qui est là-bas au fond de la salle, les chargés de mission du PCAET du Pôle Métropolitain et éventuellement, des EPCI lorsqu'ils existent. Voilà pour la composition du Comité de Pilotage et puis, il y a un Comité partenarial avec nos différents partenaires dont vous avez la liste sur la note. Et, puis, vous avez aussi le calendrier. Il y a un calendrier qui est proposé, ce qui veut dire que l'on est dans la phase de lancement ça sera encore officialiser comme la révision du SCoT lors des Assises du Pôle Métropolitain qui, je vous le rappelle, ont lieu vendredi auxquelles, vous êtes toutes et tous inscrits, je n'en doute pas un seul instant et vous aurez en plus tout un phasage sur l'année 2019 puis sur l'année 2020. Voilà donc une note assez complète sur la façon dont on peut envisager les choses. Questions ? Jean-Claude.

Jean-Claude RENAUX : Ce genre de dispositif imposé par l'Etat, je voudrais vraiment que l'on soit transparent sur les conséquences et les implications de cette étude financièrement auprès des collectivités. Parce que je suis très méfiant où dans une période où l'argent se fait rare. C'est bien gentil de lancer des dispositifs comme ça. Au final, ce sont les collectivités qui finiront par prendre en charge et donc, j'attire l'attention sur le fait que l'on peut toujours vouloir le mieux, mais à un moment donné, il y a aussi des contraintes qui existent et donc, je voudrais juste attirer l'attention dans l'élaboration de ce travail de ne pas amener à prendre des orientations ou des décisions que l'on ne serait pas à même de financer ou qui pourraient avoir des incidences extrêmement larges sur la fiscalité.

Franck BEAUVARLET : très bien, d'abord je voudrais préciser que cela fait partie de la loi et je rappelle que chaque EPCI va avoir un groupe de travail pour nous faire remonter justement ses ambitions concernant le PCAET et nous, on va simplement l'épauler, l'aider, on ne va rien inventer, donc, chaque EPCI va avoir son programme sur le PCAET.

Alain GEST : il y a deux niveaux. Il y a d'abord un plan qui nous est imposé, on peut en penser ce qu'on veut, mais c'est imposé, on aurait dû le faire individuellement, si on n'avait pas décidé de le faire collectivement. Et, ça n'a même pas fait l'objet d'une discussion, je vous le rappelle. Au moment, où on a dit de le faire collectivement, tout le monde a dit que c'était plus intelligent, et je pense que c'est plus intelligent. La deuxième chose, c'est qu'il va aboutir un plan comme son nom l'indique qui va répertorier les ambitions que nous aurons formulées les uns et les autres. Et c'est la raison pour laquelle dans le comité de pilotage, il y a des représentants de chaque collectivité. Il appartiendra à chaque collectivité d'ailleurs, de faire en interne des points sur la situation pour voir ce que ça a comme conséquences. Je vois que René par exemple opine du chef, je vois bien qu'il le fera et il a raison. Ce n'est pas un chèque en blanc que l'on va donner. Et après, il y a les actions. Et je vous rappelle que pour l'heure, nous n'avons pas décidé si c'était le Pôle qui mettait en œuvre les actions. D'accord. Mais il y en aura. Et quand on a un plan qui est imposé par la loi, j'ai rarement vu l'Etat nous dire, « bon, vous avez fait le plan, maintenant c'est bien, on vous remercie, c'est gentil... » Non, il va se rappeler à notre bon souvenir, le moment venu, il nous dira « c'est bien, vous avez fait un plan, qu'est-ce que vous en faites ? » Donc, c'est là qu'il faudra décider ensemble et si on sent qu'il y a des réticences, il appartiendra à chacun de prendre ses responsabilités par rapport à ses réticences, par rapport, à un plan qui aura été, encore une fois, une compilation de ce que les uns et les autres auront envisagé. Non mais j'en vois qui

rigole là, mais moi, si vous voulez, c'est très simple, je n'ai rien demandé, mais simplement, on m'a dit, on est confronté à une demande. Nous, on avait vaguement commencé à Amiens, vraiment vaguement, et les autres, aucun n'avait commencé, parce qu'on avait décidé de commencer à ce niveau-là mais vous auriez dû le faire au 1^{er} janvier 2019. Bon donc, la question est, encore une fois, de savoir ce qu'on met dedans, et ça c'est la même chose que pour le SCoT qu'on va réviser. C'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on soit très attentif, pour que les élus, j'aurais l'occasion de le dire vendredi, ne découvrent pas vraiment le contenu du SCoT. Quand ils se trouvent confronter à une des conséquences de ce SCoT et ça c'est une autre affaire parce que c'est à nous d'être suffisamment transparents, cela a été dit par Jean-Claude, mais surtout j'allais dire, concret pendant l'élaboration, de façon à ce que rien n'échappe à personne. Moi, je n'ai pas écrit le SCoT précédent, je ne participais pas à son élaboration, j'ai regardé comment ça fonctionnait, et j'ai constaté, que c'est vrai, vu les remarques que l'on a eues, à la fois, en ce qui concerne l'urbanisme commercial, à la fois en ce qui concerne l'urbanisme tout court, beaucoup d'élus ont découvert ses conséquences. Je ne fais le procès de personne, je fais un constat. Donc, c'est à nous de faire en sorte qu'il en soit autrement cette fois-ci, et on aura dans le SCoT comme dans le Plan ce qu'on voudra y mettre. Je suis désolé mais c'est comme quand on dit c'est de la faute de l'Europe, ce n'est pas toujours faux d'ailleurs, mais enfin, il faut toujours se douter qu'au niveau européen, il y a des pays qui interviennent, qui donnent leur avis et qui décident. C'est de la faute de quelqu'un si quelque chose est réalisé et qu'il n'est pas compris par ceux qui ont à le mettre en œuvre, cela est sûr et c'est de notre responsabilité. Elle n'est pas simple parce qu'il faut à la fois, respecter la loi et faire quelque chose qui soit tenable, surtout dans l'époque actuelle, que Jean-Claude a rappelé. Sur le plan des finances, je suis totalement certain de cela, simplement, il est très important de savoir ce qu'au terme de l'élaboration, on décidera de faire, et pendant l'élaboration, qu'est-ce qu'on y met dedans. Il y a des structures pour en discuter, c'est pour cela qu'on vous l'a présenté aujourd'hui. Claude DEFLESSELLES avait un mot à dire, non ? Tu me déçois.

Claude DEFLESSELLES : non mais sur le SCoT quand même, il faut savoir qu'on l'évalue au fur et à mesure qu'on l'utilise parce que, quand on a écrit ce SCoT, pratiquement personne ne savait où on allait vraiment, aujourd'hui on se rend compte que sur le SCoT, il y a des erreurs qui ont été faites, et il y a aussi des erreurs que l'on a fait, on pensait que cela allait être bien pour notre territoire, donc c'est pour cela que c'est bien de vouloir faire une évaluation, et de le modifier, parce qu'en fait, il y a très peu d'élus qui ont participé à l'écriture du SCoT. Il faut le savoir.

Alain GEST : je ne te contredirai pas sur ce point. C'est pour cela que j'insiste, que ce soit pour le Plan Climat ou pour la révision du SCoT, c'est à nous de nous y appliquer pour ne pas découvrir l'eau chaude le moment venu. Monsieur le Président ?

Intervention de **Jean-Marie THOBOIS, président par intérim du CCD en commun**

Alain GEST : je n'ai pas d'objection à cela, la meilleure des solutions en dehors des mesures d'informations, donc malheureusement, on se rend compte qu'il n'y a pas toujours un effet général sur l'ensemble des personnes qui doivent être touchées. Je pense que la meilleure solution c'est que les élus participent à ce travail de façon à ce qu'ils alertent lorsqu'il leur apparaît que quelque chose va à l'encontre des intérêts de l'ensemble d'entre nous. Benoit MERCUZOT.

Benoit MERCUZOT : sur cette question de la communication et pour rejoindre les deux préoccupations, moi, il me semble que ceux qui sont les mieux placés pour faire la communication, ce sont les communautés de communes, les Intercommunalités. Si on relègue, si on confie cette tâche de communication au Pôle ça va partir d'en haut, et ça fera comme d'habitude, là si, au contraire, c'est chaque communauté de communes qui a en charge la communication, cela viendra au moins garantir que ceux qui communiquent, sont impliqués.

Alain GEST : bon, Jean-Michel me faisait remarquer que, en ce qui concerne le SCoT, dont il va vous parler après, c'est justement ce qui est prévu. Effectivement, plus on descend au plus près des maires pour faire simple, et éventuellement, même, de la population, pour le Plan Climat Air et Energie Territorial, vu l'ambiance actuelle, ce n'est pas plus mal. Oui Youssef.

Youssef AMARA : juste pour donner un exemple très concret, parce que lorsqu'on parle de PCAET, on ne voit pas vraiment, concrètement, les actions que l'on peut avoir sur le terrain. Juste prendre un exemple, si l'on décide de développer la filière « bois » qui peut être le cas, notamment avec une industrie que l'on peut avoir sur certaines communautés de communes, la filière « bois » par exemple, on va la développer, inciter les uns et les autres à avoir

des inserts dans leur maison, ça peut être ça comme action, sauf que derrière, on va avoir une pollution atmosphérique de l'air, la qualité de l'air va se dégrader. Donc on aura encore une autre action à mener là-dessus, c'est ça le PCAET, les questions que l'on aura à se poser concrètement.

Alain GEST : autre question ? là on est pour l'instant sur l'organisation, je vous répète vous avez une note extrêmement détaillée sur la façon dont les choses vont se passer. Les précautions qui ont été émises, notamment, par Jean-Claude, je les entends parfaitement, mais c'est de la responsabilité de tout le monde. Excuse-moi Jean-Jacques, tu avais demandé la parole.

Jean-Jacques STOTER : je voudrais juste revenir sur l'organisation de tout cela, c'est vrai que l'on vient une délibération qui nous permet de travailler en concertation avec la FDE qui elle-même se propose de réaliser une étude qui va nous permettre de gagner du temps en termes de diagnostics, si j'ai bien compris de quoi il s'agissait. Et donc, cette étude de planification, de programmation énergétique, c'est comme cela qu'on l'appelle, on vient d'adopter que l'on allait travailler dans ce cadre avec des subsides de l'ADEME et de la FDE, et que du coup on allait tirer profit de cette étude pour avancer dans notre propre démarche de PCAET. Alors, j'ai vu que l'étude durait 12 mois, j'imagine que tout cela a été réfléchi puisque nous, on imagine qu'on aura tout ce qu'il faut comme diagnostics au cours du premier semestre 2019. Je crains quelques dérapages et on sait bien que lorsque ça dérape, ça dérape peut-être aussi financièrement, en tous cas, je ne le souhaiterai pas. Et puis, par ailleurs, cette délibération, qui concerne notre façon de travailler et d'envisager 250.000 € qui vont être consacrés sur deux exercices, on est dans une recherche d'économies. On a déjà trouvé le moyen, je pense, de gagner un peu d'argent grâce à l'adhésion à l'étude proposée par la FDE dans laquelle financièrement on n'aurait pas à participer, si j'ai bien compris. Et peut être, on a aussi un moyen de faire quelques économies, pardon d'être sur la filière financière qui n'est pas forcément celle que je dois occuper ici, mais sur la délibération qui suivra, qui elle concerne le groupement de commandes, je crois que ce sont deux facteurs qui peuvent aussi nous faire être plus économes, pas simplement en termes d'énergie mais aussi en termes de finances.

Alain GEST : merci pour ces observations, est-ce qu'on peut se mettre d'accord et on peut approuver la démarche PCAET telle qu'elle vous a été présentée ? Y a-t-il des voix contraires ? Non. Des abstentions ? Non plus. Franck tu nous parles un peu, justement du groupement de commandes ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration du PCAET.

Point 10 – Adhésion au groupement de commande ayant pour objet une prestation d'assistance à l'élaboration des PCAET :
--

Franck BEAUVARLET : tout à fait. Considérant que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a des besoins en matière de prestation d'assistance à l'élaboration du PCAET, à partir des phases postérieures à la remise de l'Etude de Planification et Programmation Energétique financée par l'ADEME et la FDE 80 ; à savoir :

- L'assistance dans la réalisation des diagnostics non énergétique (vulnérabilité du territoire, stockage du carbone, polluants atmosphériques) ;
- L'assistance dans la définition d'une stratégie territoriale et l'identification d'objectifs stratégiques et opérationnels de lutte contre le changement climatique
- L'assistance dans la définition d'un programme d'actions concrètes ;
- L'assistance dans le suivi et l'évaluation des résultats pour mesurer la réponse aux objectifs du PCAET (indicateurs s'articulant avec ceux du SRADDET) ;
- L'assistance à l'élaboration de l'Evaluation Environnementale et Stratégique du PCAET.

Ces prestations pourront être complétées de missions d'animation spécifique.

- Considérant que la FDE80 a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public, dont il est le coordonnateur pour la prestation d'assistance à l'élaboration de PCAET.
- Considérant que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

C'est pourquoi, nous devons délibérer :

Article 1 : Le Président est autorisé à notifier à la FDE80 l'adhésion du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au groupement de commande dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : Le Président s'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres à bon de commande lancés par le groupement.

Article 3 : Le Président s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés et accords-cadres à bon de commande conclus dans le cadre de ce groupement.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Article 5 : le Président s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés et accords-cadres à bon de commande et à les inscrire préalablement au budget.

Article 6 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Alain GEST : moi j'en ai des questions sur le groupement de commandes. J'aimerais savoir si là-dessus, il n'y a pas une prestation, et j'aimerais que Frédérique écoute, est-ce qu'il n'y a pas sur ce dossier là une prestation possible de l'ADUGA ?

Le groupement de commandes se fait comment ? Franck a présenté effectivement les différents secteurs, on a besoin d'une assistance, est-ce que de ce côté-là, il n'y a pas quelque chose à trouver ?

Frédérique CHARLEY : Marie COLLONVILLE complètera si vous l'autorisez à prendre la parole, mais encore une fois, dans ce groupement de commandes, il y a plusieurs lots. On va leur confier des prestations. On va adhérer au groupement de commandes, ça laisse une légitimité à chaque membre de passer un certain nombre de commandes. Il y a un certain travail préalable qui a été fait avec la FDE pour ajuster en fonction des besoins de chaque EPCI et faire en sorte que chaque EPCI puisse, sur des lots particuliers mettre l'accent concrètement. Si on parle de communication et de la concertation, ça c'est un lot, me semble-t-il, que nous avons retenu. Par contre, on va faire beaucoup de choses en régie, Marie ayant la compétence, sur un certain nombre de sujets, de pouvoir les garder. Donc c'est vraiment à tiroirs, on a en fait la possibilité, à partir du moment où l'on est dans ce groupement de commande, de pouvoir ajuster les commandes aux besoins de chaque EPCI. Marie si tu veux compléter.

Marie COLLONVILLE : oui, c'est vraiment par lots, le cahier des charges a été écrit avec la FDE. Donc, le lot « Pôle Métropolitain du Grand Amiénois », est adapté aux besoins aujourd'hui du Pôle. On a eu un certain nombre de journées, on a eu un retour sur les études qui ont déjà été réalisées sur le territoire, notamment celle par Amiens Métropole, on ne va pas les refaire, donc c'est vraiment un groupement qui va s'adapter aux besoins futurs, puisqu'on a des tranches conditionnelles possibles en fonction des réponses qui seront apportées.

Alain GEST : je n'ai pas bien compris, qui était dans ce groupement de commande ? FDE j'ai compris.

Frédérique CHARLEY : d'autres EPCI, donc on a l'ouest du département, Marie si tu veux compléter...

Marie COLLONVILLE : la FDE porte un groupement de commandes sur l'ensemble du département, avec Baie de Somme 3 Vallées, avec les territoires de l'Est, qui ont répondu. Donc, sur l'ensemble du département on aura le même groupement de commande.

Alain GEST : d'accord. Oui...

Frédérique CHARLEY : une précision, chaque EPCI, où là dans le cas d'espèce, le Pôle Métropolitain, garde la maîtrise d'ouvrage de son PCAET, c'est important de le dire. On ne donne pas les clefs du camion à la FDE mais, là, on trouvait assez intéressant, comme l'ont dit Mr STOTER et Mr BEAUVARLET, à partir du moment où on groupe, on peut espérer avoir un retour sur appel d'offres plus intéressant. Et vraiment ça a été de la couture. Marie a participé très en amont, à l'élaboration du cahier des charges pour répondre en fonction, des compétences que nous pouvions mobiliser, nous, à travers le Pôle Métropolitain, à travers potentiellement, l'ADUGA sur l'animation etc., et potentiellement, en s'appuyant sur ce qu'a déjà fait Amiens Métropole, puisqu'on a déjà beaucoup avancé sur les questions énergétiques d'Amiens Métropole et sur les autres EPCI, bien sûr.

Alain GEST : Benoît MERCUZOT.

Benoît MERCUZOT : oui, j'ai deux questions à poser. La première c'est, pour être bien sûr de bien comprendre, ce qui est proposé dans la délibération, est-ce qu'on peut formuler la chose de la manière suivante : cela revient à dire que ce groupement de commandes va finalement recruter, désigner, un certain nombre de cabinets qui pourront, qui devront servir d'assistance à maîtrise d'ouvrage mais que les différents territoires qui participent à ce groupement de commandes, les utiliseront ou non en fonction de leurs besoins. D'accord, la question est-ce que véritablement la FDE a l'ingénierie qui lui permet de suivre cet appel d'offre ? Parce que j'ai souvenir, d'un appel d'offres qui s'est soldé de façon assez cuisante au niveau du résultat obtenu, et voilà, j'ai un petit doute là-dessus, est-ce que vraiment la FDE est en capacité de tenir convenablement cet appel d'offres là ?

Frédérique CHARLEY : juste pour compléter. Il y a déjà un complément d'ingénierie, ce que l'on a nous en terme d'ingénierie au sein du Pôle avec Marie COLLONVILLE complété aussi par les territoires, et aujourd'hui la FDE s'est « staffé », on a à faire, notamment à Mme ROGER, qui vient du département, qui est quelqu'un qui connaît bien le sujet, pour les avoir rencontrés à plusieurs reprises. Après effectivement, je ne peux pas vous le garantir et l'inscrire dans le marbre, mais en ce qui concerne la capacité des gens à piloter ces actions, puisqu'on a ensuite à désigner des prestataires, comme vous le disiez avec différentes missions, différents lots comme Marie l'indiquait. Sur l'aspect pilotage, je n'ai aucun doute sur la capacité du Pôle Métropolitain complété par l'ingénierie de la FDE pour piloter ce type d'actions.

Youssef AMARA : je voudrais attirer l'attention sur la FDE. Je comprends bien que l'on doit travailler en partenariat avec les organismes existants dans le département, mais il ne faut pas non plus être pieds et mains liés. Je prends l'exemple, sous le contrôle de Mme le Maire d'Ailly sur Noye, mais on fait appel régulièrement à d'autres entreprises que la FDE et souvent, on paie beaucoup moins cher que ce qui est proposé par prestations groupement de commandes par la FDE. Donc il y a des questions qui se posent là et cela s'est reproduit à plusieurs reprises sur l'aspect communal ou intercommunal, donc, effectivement, oui à la FDE, mais il y a des questions à se poser sur les prix appliqués.

Alain GEST : on avait la même expérience, c'est ce à quoi faisait référence Benoît MERCUZOT. J'ai compris que la FDE était très tonique et qu'elle voulait prendre beaucoup d'implications dans les différents domaines de l'énergie, électricité, gaz et tout maintenant, j'ai bien compris. Mais moi, ici, je ne suis pas la FDE, effectivement, c'est la raison pour laquelle je comprends les remarques voire les réticences de certains. Oui, Marie.

Marie COLLONVILLE : oui, il est vrai que la question s'est posée de la pertinence d'adhérer à ce groupement de commandes. On aurait pu le faire seul. D'adhérer, cela nous permet de mutualiser des coûts, également, d'avoir une animation supplémentaire. Delphine ROGER a toutes les compétences puisqu'elle l'a fait au niveau du département, donc pourquoi s'en détacher. On s'est posé la question avec Mr BEAUVARLET, c'était vraiment une volonté. Et d'écrire le cahier des charges avec la FDE, ce n'est pas la FDE toute seule qui l'a fait, a permis de préciser les besoins en termes de nombre de réunions, de journées, on n'est pas le territoire Baie de Somme, les 3 Vallées, c'est le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois qui a précisé ses besoins. Après je ne vous cache pas qu'un groupement de commandes comme celui-là, il va être difficile pour les bureaux d'études d'y répondre. Et c'est surtout pour eux que cela va être compliqué. Voilà et le pilotage reste bien au Pôle Métropolitain, le comité de pilotage est précisé dans le cadre de groupement de commandes pour chacun, donc, ça a été bien écrit.

Alain GEST : oui Frédérique.

Frédérique CHARLEY : pour compléter et lever tout doute, s'il en persiste effectivement, en ce qui concerne les actions, vous l'avez dit tout à l'heure, ce n'est pas la FDE qui va piloter ces actions, il y a un pilotage interne aux EPCI et on est loin des contractuels liés par exemple, à l'effacement des réseaux. Là on est sûr de la prestation intellectuelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, de mon point de vue, cela n'engage que moi et c'est vous qui décidez, par rapport à la question que vous vous posiez à savoir qui va piloter ce type d'actions. Marie a répondu et je pense y avoir apporté aussi une réponse, à partir du moment où la personne en charge de ce dossier a les capacités et a déjà une légitimité pour le faire, puisqu'elle a une expérience dans le domaine, et Marie qui a piloté ce type d'actions au sein d'Amiens Métropole, a toute l'expérience aussi requise pour piloter. Comme on ne leur laisse pas les clefs du camion, excusez-moi cette expression, et que l'on garde la maîtrise du sujet, je trouve que le complément d'ingénierie entre ce que nous pouvons apporter et la FDE est tout à fait pertinent eu égard, en plus, sur l'aspect financier, à la volonté d'avoir des coûts un peu plus optimisés.

Alain GEST : Mme Marcel

Mme Marie Héléne MARCEL : moi ce qui me gêne c'est qu'on dirait que c'est déjà fait premièrement, et deuxièmement, je voudrais savoir s'il y aura un bureau d'études par structure, parce que si c'est un même bureau d'études qui doit faire une partie du Plan pour toutes les communautés de communes ou tous les syndicats qui y adhèrent, ça va être un boulot énorme. Comment cela va être réparti ?
Je sais bien qu'on nous demande notre avis, mais ça a l'air très bien

Alain GEST : non ça a été préparé, c'est bien pour cela que c'est moi-même qui ai lancé le débat. Il n'y a rien de décidé et donc, j'allais poser la question de savoir si cela ne méritait pas, à moins qu'il n'y ait une urgence quelconque à ce que la commission concernée se réunisse pour en parler et regarder très concrètement, s'il y a cette solution là ou s'il y en a d'autres et répondre aux questions qui ont été posées. Ça me paraît être sain comme réflexe parce que je vois bien que cela soulève beaucoup de remarques, et que ce n'est un secret pour personne que la FDE est très dynamique. C'est pour cette raison, que j'aimerais bien qu'on soit capable de réunir, Franck, une commission assez rapidement, puisque maintenant, on a quasiment les membres et que celle-ci épluche cela. De toute façon, le travail doit commencer quand ? En l'occurrence du groupement de commandes ?

Marie COLLONVILLE : le marché doit être lancé le plus vite possible. En effet, et pour répondre à Madame, cela peut paraître un petit peu déjà sur les rails, c'est le problème de préparation et du timing du calendrier du Pôle Métropolitain. En effet, la commission n'existait pas encore. On a tout à fait conscience, c'est pourquoi s'il faut s'en remettre à la commission, aujourd'hui on a les membres de la commission PCAET, pourquoi pas et on verra avec la FDE.

Alain GEST : j'avais deux derniers... attendez, là il y a beaucoup de prises de paroles. Me semble-t-il, Youssef, Benoît, à nouveau... et on terminera en fanfare par Mr STOTER.

Youssef AMARA : juste une remarque, n'est-il pas judicieux d'avoir un nouvel appel d'offres où le Pôle Métropolitain se constitue lui-même un appel d'offres ? Je ne pense pas qu'on dépasse les seuils d'une MAPA sur ce type de marché pour avoir un peu la tendance du marché sur les cabinets là-dessus et après, comparer par rapport à l'offre de service de la FDE.

Alain GEST : Benoît.

Benoît MERCUZOT : oui moi, je suis troublé par ce que j'entends. Parce que, un groupement de commandes a un objectif et un seul, c'est de lancer un appel d'offres et in-fine de retenir des entreprises. Or, ce que j'entends depuis tout à l'heure, et je ne mets pas en cause les personnes, je ne les connais pas, ou alors, j'ai mal compris et alors vous m'en excuserez, j'ai cru comprendre in-fine qu'une personne de la FDE allait animer du fait de son expérience. De mon avis, on est hors sujet, il s'agit bien, si c'est un groupement de commandes, exclusivement de lancer un appel d'offres commun, de retenir des entreprises et d'après ce que j'ai compris que chaque territoire puisse actionner ou non les entreprises retenues, et je ne vois pas pourquoi, et là, ça me trouble profondément, vous avez évoqué une animation qui serait notamment le fait d'une des personnes de la FDE. Et encore une fois, je ne la connais pas du tout, donc je ne mets pas en cause sa compétence, mais je ne vois pas ce que ça vient faire là dedans, je ne comprends plus.

Marie-Hélène MARCEL : on est un petit peu habitué avec la FDE, ils ont embauché la personne et après, ils lui ont trouvé du travail, c'est un peu ça, il faut le dire. Tout au début du Pôle Métropolitain on a parlé de ça, qu'ils avaient déjà embauché quelqu'un, c'est ça le problème avec la FDE, c'est qu'ils vous poussent et après, il faut aller très très vite sans avoir le temps de réfléchir vraiment.

Alain GEST : Jean-Jacques STOTER et Alain ?

Jean-Jacques STOTER : oui Monsieur le Président, je dirai simplement, qu'on est là à la croisée des chemins ou bien aujourd'hui, compte-tenu de ce qui est proposé, on accepte le principe de participer au groupement de commandes pour avancer nous-mêmes dans notre propre PCAET en passant par le biais d'un groupement de commandes qui regroupe, et ça vous l'avez tous vu, à la fois la FDE, le syndicat Mixte Cœur des Hauts de France, le syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées, qui ont tous délibéré il y a déjà plus de six mois, la communauté de communes des Villes sœurs, la communauté interrégionale d'Aumale etc. pour couvrir l'ensemble du département, ou bien on va dans ce groupement de commandes qui couvre l'ensemble du département pour tirer les prix, c'est ce que l'on peut imaginer,

ou bien, on n'y va pas et on estime qu'on aura la capacité de le faire par nous-mêmes . C'est ça le choix. Donc aujourd'hui, ce qui nous est proposé, ce n'est pas de savoir qui va animer etc. c'est juste de savoir qui et comment on va recruter les cabinets qui nous accompagneront. Moi, je vous ai dit ma position tout à l'heure en anticipant dans la délibération précédente, en parlant de celle-ci et comment je l'envisageais, maintenant si ce n'est pas le choix de la majorité, je m'y plierai.

Alain DESFOSES : non, je voulais simplement dire ce que Jean-Jacques vient de dire, en fait, il faut arrêter de couper les cheveux en quatre, il faut avancer, on y va seul ou alors on fait appel à la FDE. Et c'est vrai que les délibérations datent de six mois, c'est nous qui avons du retard.

Alain GEST : bon, j'essaye de faire une synthèse, c'est mon boulot. Je crois quand même, même s'il y a le problème de l'urgence, il serait raisonnable de faire deux choses. Premièrement, à charge pour Franck et la direction de réunir dans des délais extrêmement brefs, la commission concernée, qui pose toutes les questions possibles. Et deuxièmement, de soumettre la question qui nous est posée aujourd'hui, par courrier à tous les membres, avec la possibilité d'avoir un avis de façon à ne pas trop retarder si on décide définitivement d'aller dans le groupement de commandes parce que je pense qu'il y a quand même beaucoup d'interrogations sur ce point-là, animées par différentes raisons que pour certaines, je mesure, donc je pense que c'est plus prudent. On me dit que c'est urgent, ça ne va pas se décider quand même entre Noël et l'An. Si on pouvait faire une réunion de la commission tout début janvier et puis, dans la foulée en fonction de cela, je fais le point et je vous envoie à tous une proposition définitive, ça nous permettrait de ne pas trop retarder les choses, mais de prendre la décision en ayant pris soin d'écouter tout le monde. Oui.

Frédérique CHARLEY : on l'a vu en premier point tout à l'heure.

Alain GEST : on a sollicité les communautés de communes depuis très longtemps pour pouvoir faire en sorte que les commissions soient fournies

Frédérique CHARLEY : donc on fait avec les membres potentiels

Alain GEST : oui la liste, enfin les membres qui sont dans la commission ça fera déjà plusieurs avis qui seront donnés

Frédérique CHARLEY : si on a la liste complémentaire des EPCI

Alain GEST : on les ajoute bien sûr. Est-ce que cette solution agréé tout le monde ?

Point 11 – Modalités de concertation des mises en œuvre dans le cadre de la révision du SCoT du pôle métropolitain du Grand Amiénois :
--

Alain GEST : Bon, allez, on passe au SCoT, les modalités de concertation, Jean-Michel MAGNIER.

Jean-Michel MAGNIER : bon c'est pareil, c'est réglementé par rapport au code de l'urbanisme qui nous dit que les modalités d'une concertation associant pendant toute l'élaboration du projet les habitants, associations locales et les autres personnes concernées. Donc la concertation sera mise en place par le Syndicat Mixte et doit répondre à deux objectifs :

- assurer une information claire et accessible à l'ensemble des personnes concernées sur les enjeux inhérents à l'aménagement et au développement du territoire du Grand Amiénois pour les vingt prochaines années.
- offrir la possibilité à chacune d'entre elles de s'exprimer tout au long de la procédure sur le projet de schéma de cohérence territoriale révisé.

Comment on pourrait faire, donc ce qui vous est proposé dans les délibérations, c'est l'ouverture d'un site internet. C'est aussi la parution de documentations soit en expo, qui sera consacrée à l'avancement des travaux du SCoT et par rapport aux remarques qui ont été faites tout à l'heure, c'est ce que l'on avait déjà fait dans la première mouture du SCoT, c'est d'aller dans les EPCI et de présenter étape par étape les travaux qui sont faits. C'est pareil et comme le Président le faisait remarquer tout à l'heure, il faut qu'il y ait aussi un maximum d'entre nous, tous les élus, qui participent à ces réunions. Parce que je me souviens avoir fait des réunions décentralisées, de présentation

d'élaboration et de l'avancée du SCoT où sur 100 maires invités, il y en avait 15 ou 20. Donc, aujourd'hui, on peut aussi remarquer ou dire qu'il y a des élus qui ne savaient pas ce qui était écrit dans le SCoT mais quand ils ont été invités pour venir étape par étape sur les quatre années que cela a duré, on a eu quand même très, très peu de retour. Donc voilà la première délibération qui vous est proposée : c'est de mettre en place la publication qui nous est demandée dans le code de l'urbanisme.

Alain GEST : ok, sur cela, c'est une question de principe, oui il y a une main qui se lève. Non, c'est une décision de principe donc ça ne pose pas, à mon avis, de problème, y a-t-il des avis contraires ? Non. Des abstentions ? Non. Donc c'est adopté.

Point 12 – Engagement de la révision du SCoT du pôle métropolitain du Grand Amiénois :

Alain GEST : Le point suivant c'est l'engagement de la révision du SCoT, Jean-Michel.

Jean-Michel MAGNIER : donc même chose, c'est aussi de principe, puisque l'on a décidé de réviser le SCoT.

C'est de :

- mobiliser les compétences et les expertises présentes au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) dont le syndicat mixte est membre, et ce conformément aux dispositions de l'article L132-6 du Code de l'urbanisme ;
- définir les modalités de la concertation et en dresser le bilan ;
- associer à l'élaboration du projet les personnes publiques et consulter les organismes pour lesquels cela est prévu et qui en auront fait la demande ;
- organiser un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable ;
- arrêter puis approuver le projet de SCoT révisé qui sera ensuite soumis à enquête publique ;
- assurer la mise en œuvre du projet de SCoT révisé après son approbation ;
- enfin, solliciter les financements susceptibles de nous aider dans cette opération.

Alain GEST : question là-dessus ? Ce qui est là encore formel. Non, donc on peut considérer que ce point est approuvé. Il y a des avis contraires ? Très bien.

Point 13 – Bilan du SCoT :

Alain GEST : Bilan du SCoT, toujours Jean-Michel.

Jean-Michel MAGNIER : donc là par rapport à l'analyse et le bilan du SCoT, je vais laisser la parole, Monsieur le Président, si vous le permettez, à Jérôme GRANGE, le Directeur de l'ADUGA qui a travaillé sur ce document puisqu'il a été réclamé dans des délais, très, très courts pour pouvoir valider aussi le financement des 40.000 € qui nous sont attribués pour la révision du SCoT, puisqu'il faut qu'on présente le résultat de ces 6 années et aussi tout le travail qui a été fait en commission depuis qu'on l'a approuvé depuis 6 ans bientôt, puisque ce sera vendredi que l'on fêtera l'anniversaire des 6 ans, c'est une coïncidence mais on fait les Assises du Pôle et on va parler du bilan du SCoT ce jour-là. Il faut aussi que l'on présente ce document là pour pouvoir valider plein de choses. Jérôme...

Intervention de Jérôme GRANGE

Alain GEST : Bon, on avait besoin de faire ce bilan pour les raisons qui ont été évoquées au début du propos qu'évoqué Monsieur GRANGE, il a le mérite d'exister, il révèle un certain nombre de choses à la fois intéressantes et d'autres préoccupante. Je pense qu'il y a d'autres constats qui ont pu être faits sur le SCoT que les trois recommandations de conclusion qui viennent d'être produites, néanmoins réelles. J'avais vu par exemple le nombre d'emplois vacants sur Amiens Métropole, les chiffres n'ont fait que se dégrader depuis 2015 puisque dans le cadre du plan local d'habitat que nous sommes en train de refaire, on en est à 9 000 logements vacants, c'est une vraie

problématique. On construit beaucoup mais on a de plus en plus de logements vacants aussi, donc ces problématiques-là sont vraies, il y en a sûrement d'autres qui verront le jour dans les débats du SCoT. On a complètement dérapé, au niveau de l'horaire donc on avait un ordre du jour monstrueux et donc moi ce que je vous propose c'est sauf à ce qu'il y ait des questions sur ce que vient de présenter Jérôme GRANGE, on puisse adopter cela, qui est un document dont on a besoin, qui était nécessaire pour lancer la procédure sauf à ce que vous ayez évidemment des questions à poser à Jérôme GRANGE.

Non ?

Donc on peut considérer qu'il est adopté ce bilan, très bien ! Parce que on a encore après le SCoT, on a encore le point 14, alors le point 14, contenu de ce que je vous ai dit sur les problématiques budgétaires, je vous propose de le retirer de l'ordre du jour, ça n'a pas de sens de dire que l'on va créer des postes alors que on ne sait pas où on va encore définitivement. Le point 15 c'est l'arrêté du plan de mobilité rurale de la CC2SO, c'est Pascal RIFFLART qui nous en parle.

Point 15 – Arrêté du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) de la CC2SO :

Point 16 – Création d'un poste de chargé(e) de mission pour piloter la mise en œuvre du PMRu de la CC2SO :

Point 17 – Candidature du pôle métropolitain à l'Appel à Manifestation « French Mobility » :

Pascal RIFFLART : Merci Monsieur le Président, Messieurs, les trois points sont liés, je vous propose peut-être de les présenter en même temps, je pense abrégé les souffrances. Concernant ce plan de mobilité rurale en tant que maître d'ouvrage du SCoT, le pôle métropolitain du Grand Amiénois est maître d'ouvrage, l'élaboration du plan de mobilité rurale sur le territoire de la communauté de communes Somme-Sud-Ouest, il s'agit de la première démarche de ce type dans les Hauts de France et d'une des premières en France.

A ce titre, l'élaboration bénéficie du soutien de l'Ademe et de la région des Hauts de France, je vais quand même essayer de faire le plus court possible, parce que vous avez vu que le rapport est très très lourd, je vais simplement parler de ce contenu en termes stratégiques donc qui concerne tous les publics se déplaçant en Somme-Sud-Ouest en provenance ou en destination de ce territoire : habitants, touristes, visiteurs, clients français ou étrangers. Des entreprises de ce territoire mais en priorité les habitants de ce territoire, de l'écolier à la personne âgée, peu ou pas autonomes dans leur déplacement, peu ou pas mobiles ou peu aisés, que la mise en œuvre du plan doit aider à gagner en autonomie pour favoriser l'équité de l'accès de mobilité.

Je crois que là, on est dans un sujet qui n'est pas tragiquement mais qui est cruellement d'actualité, les habitants de ce territoire habitués à la voiture solo que la mise œuvre des plans vise à faire changer d'habitude, afin de limiter l'impact sur la santé, l'environnement, leur déplacement ainsi que le budget consacré à ces trajets.

Alors, la stratégie se décline en cinq orientations hiérarchisées :

- premièrement, communiquer sur l'offre de mobilité, encourager les changements des pratiques,
- deuxièmement, développer les déplacements alternatifs internes à Somme-Sud-Ouest,
- troisièmement, améliorer la relation en lien avec l'extérieur et les déplacements alternatifs,
- enfin pour les quatrième et cinquième points de cette hiérarchie, faciliter la mobilité pour les personnes peu mobiles ou peu aisées et créer un terrain favorable à moindre recours à la voiture solo et aux véhicules thermiques.

Alors, tous ces points sont évidemment des vœux pieux, il faudra les mettre en œuvre, il faudra une phase de concertation importante auparavant, et je pense, que la première étape, ce sera les assises qui vont se dérouler incessamment sous peu. On avait peut-être anticipé sur ce qui s'était passé, mais avec Monsieur GRANGE nous avons convenu de mettre finalement comme réflexion dans ces Assises, d'abord, un cahier de doléances c'est-à-dire d'abord comprendre, d'abord recueillir les besoins, les nécessités et les réalités dans les territoires avant de mettre en place des plans d'actions.

Ce plan d'actions comporte donc 52 actions et recommandations priorisées.

Ces actions sur les opérations envisagées dans les maîtrises d'ouvrages et du ressort de la CC2SO et ou du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, les recommandations sont les opérations dont la maîtrise d'ouvrage revient à

d'autres parties prenantes : les communes, le conseil départemental, la région des Hauts de France, les associations et que la CC2SO et le Pôle Métropolitain souhaitent voir mises en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs du plan.

Donc voici ce qui concerne le plan de mobilité rurale, deuxièmement c'est le point suivant, je pense qu'il est extrêmement lié pour mettre cela en œuvre, il est proposé le recrutement d'un chargé de mission pour nous aider dans cette mise en œuvre.

Ce poste, porté par le Pôle Métropolitain, avec un financement de la CC2SO et une subvention possible de l'ADEME, il est proposé aux membres du comité syndical que le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois porte ce recrutement, avec le concours financier de la susdite CC2SO afin que la personne recrutée, tout en s'inscrivant prioritairement dans une mise en œuvre opérationnelle, puisse avoir une approche métropolitaine, des actions de façon à permettre, l'application ou la réplique de certaines d'entre elles ; et c'est là, où votre territoire doit servir d'exemple, mais aussi, doit servir de terrain d'expérimentations, et de permettre, en effet, une application sur d'autres territoires et ne sont pas forcément sur le plan sociologique, on vient de le voir, mais en tous cas je pense que c'est un terrain d'expérimentation dont chacun doit pouvoir profiter et qui nécessite une analyse rigoureuse et aussi un portage d'informations et c'est bien là, les missions de ce poste.

Ce poste chargé de mission serait affecté, sur le plan budgétaire à 80%, à la mise en œuvre du PMRu de la CC2SO et à 20%, à l'extension de l'application à l'action du PMRu voire du PMRu lui-même à toute ou partie du Grand Amiens.

Et, on en arrive donc, à son financement, le Pôle Métropolitain a candidaté, ça c'est le dernier point à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « French Mobility » territoire d'expérimentations, de nouvelles mobilités durables, l'ADEME pour le financement de ce poste et l'action de communication du plan. Le coût de ce poste envisagé est le suivant 48 000 euros Hors Taxes sur trois ans, 10 000 euros pour des frais de création de poste, de bureau etc.

Si la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt est retenue, Monsieur le Président vous serez chargé de porter cet appel à candidature, l'ADEME subventionnerait ces dépenses à hauteur de 50% soit 77 000 euros sur trois ans. Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé de synthétiser ce dossier.

Alain GEST : Vous l'avez très bien fait cher collègue.

Simplement sur le financement, il y a l'ADEME à 50% et ensuite, est-ce que c'est nous qui prenons 50% ? C'est ça, c'est 30 et 20 ? On est bien d'accord ?

Pascal RIFFLART : Il y a une répartition de financement de 30% sur le Pôle Métropolitain soit 60 000 euros, là on parle du prix global, 20% pour la CC2SO c'est-à-dire 40 000 euros et 50% c'est-à-dire 100 000 euros par l'ADEME.

Alain GEST : D'accord.

Pascal RIFFLART : Sous réserve qu'elle retienne notre candidature.

Alain GEST : Bien sûr, donc c'est pour cette raison que ce poste-là, je l'ai laissé à l'ordre du jour parce qu'on sait où on va, on sait quel est le coût etc.

Et ça, on va pouvoir l'intégrer sans difficulté, le bureau en plus a regardé ce dossier avec attention lors de sa réunion du mois de novembre et on a donc décidé de vous proposer ce que Pascal vient de vous présenter, on l'avait étudié déjà au bureau. Est-ce qu'il y a des questions ?

Non ?

Oui, Laurent ?

Laurent SOMON : Je voulais savoir pour l'AMI, pour savoir la réponse, on peut soumettre je dirais, cette décision d'embaucher quelqu'un, qu'à la condition, bien sûr que l'AMI soit retenu. Moi, je ne veux pas délibérer aujourd'hui sur quelque chose qui est incertain.

Alain GEST : Alors euh ?

Pascal RIFFLART : J'ai bien précisé sous réserve.

Laurent SOMON : et deuxième question aussi, à laquelle vous répondrez éventuellement. La deuxième question, c'est est ce qu'on a fait l'appel dans le cadre du financement aussi pour l'ingénierie de PRADET que la région a développé, est-ce qu'on a sollicité, ce volet là pour ce poste ?

Alain GEST : ça oui, on n'a pas été retenu, je crois.

Frédérique CHARLEY: Plus exactement, et j'en parlais à Delphine CRUBLET qui est dans la salle, tout à l'heure, j'ai sollicité très en amont, je dirais, la région sur le financement de ce poste-là, et Madame CONSTANT m'avait orienté pour un complément de subvention bien sûr, vers les services de la région en charge de la mobilité et j'ai relancé Madame CONSTANT et j'avais mis Madame CRUBLET en copie donc c'est bien Madame CONSTANT qui doit m'apporter la réponse et je n'ai pas encore la réponse à ma question mais cela me semble effectivement un poste qui pourrait être subventionné soit au titre de la PRADET ou soit hors PRADET, m'avait-on expliqué, par la région.

Alain GEST : Bon alors il n'en reste pas moins que Laurent a posé une question, qui est de dire qu'on crée un poste sans être sûr. Comment dirais-je ? Alors on peut très bien dire que c'est sous réserve, Alain.

Alain DESFOSES : Oui simplement, la mobilité, effectivement c'est un problème que l'on a en tête depuis de nombreuses années, c'est la raison pour laquelle nous avons, nous, le transport scolaire sous l'ancienne CC2SO. C'est la raison pour laquelle la région nous propose d'étendre notre délégation « transport scolaire » sur Conty et sur Oisemont, comme on dit sur les 121 communes, c'est là-dessus que notre plan mobilité rurale repose en partie, pour une grande partie d'ailleurs.

Concernant la mobilité rurale, effectivement c'est un problème qui nous concerne, nous, et qui concerne tous les territoires. Nous avons sollicité la région, Monsieur CHARLEY, vient d'en parler ; La région nous a réorienté vers l'ADEME et l'ADEME va nous accompagner, c'est pratiquement certain. Maintenant effectivement comme c'est un problème qui concerne tous les territoires ruraux, il était peut-être intéressant que ce chargé de mission soit capable de rayonner sur l'ensemble du pôle métropolitain, maintenant si demain, il y avait une décision autre, la CC2SO prendrait ses responsabilités et assumerait entièrement la charge de cette personne, et bien évidemment, cette personne travaillerait uniquement chez nous.

Alain GEST : Cette précision est très utile mais Pascal.

Pascal RIFFLART : Je voudrais attirer l'attention de Laurent SOMON, sur le caractère très formel de ce qu'il soulève. Il y a une interaction entre ces 3 points. Peut-être on aurait dû les présenter à l'envers et, en tous cas, le premier de ces points, c'est de solliciter l'ADEME pour obtenir, en effet, ce subventionnement. Il est évident que de sa réponse, découlera le point sus-présenté. Je pense que ce n'est qu'un formalisme, il suffit de conditionner dans la délibération, ce point à l'obtention de cette subvention, ça fait une ligne à rajouter, je pense que ça enlève toute ambiguïté Monsieur.

Laurent SOMON : Parce qu'effectivement pour que ce soit pour le Pôle Métropolitain, il fallait que ce soit d'abord un service au niveau du Pôle Métropolitain qu'il puisse avoir une déclinaison avec une première pratique sur le plan de mobilité rurale de la CC2SO.

Alain GEST : Tu n'as pas tort sauf que le problème c'est que c'est démarré depuis longtemps sur la CC2SO et que nous sommes le Syndicat mixte maître d'ouvrage de l'opération depuis l'origine, d'accord. Donc ceci explique cela, donc pour moi je pense qu'effectivement l'engagement de la CC2SO est suffisamment clair et j'en remercie son Président pour qu'on puisse prendre aujourd'hui la décision de lancer l'opération et d'embaucher quelqu'un pour ce poste-là, car, bien évidemment, c'est aussi destiné à ce que ça puisse servir ailleurs que la CC2SO, je ne doute pas que la mobilité, qui est un problème quotidien pour tout le monde, sera traité un jour ou l'autre, dans d'autres communautés de communes que celle de la CC2SO, donc je mets aux voix globalement l'ensemble de l'opération parce que tout est lié comme disait Pascal RIFFLART, c'est-à-dire le plan de mobilité rurale arrêté par la CC2SO, la création d'un poste chargé de mission et l'appel à manifestation d'intérêt sur French Mobilité, est-ce qu'il y a des questions ? Oui ?

Alain DESFOSES : Simplement, suite à l'arrêté de la mobilité rurale de la CC2SO, il est paru un article dans le Courrier Picard, qui interpelle en particulier la région qui nous a sollicité pour participer à une réunion près de Saint-Quentin. Une réunion à l'invitation de Xavier Bertrand avec l'ensemble des territoires, toute tendance politique confondue,

c'est Xavier LENGLET qui s'y est rendu et la présentation qui a été faite par Xavier à interpellé nombre de territoires ruraux de la région Hauts de France, preuve que je pense qu'on soit dans le vrai, on est dans la bonne mesure.

Alain GEST : On est convaincu que vous êtes allé dans le bon sens et on est convaincu aussi que les articles du Courrier Picard sont d'une importance considérable. Un tout petit point de Pascal RIFFLART et on termine avec les questions diverses.

Pascal RIFFLART : Oui un tout petit point, pour répondre à M DESFOSES que je connais depuis très peu de temps, mais que j'ai vu à l'œuvre sur cette problématique et je pense qu'à un moment donné, il faut sortir des millefeuilles, il faut sortir des modes d'emploi préfabriqués pour s'adapter à ce qu'il se passe vraiment sur les terrains, et qu'on voie que finalement la leçon, elle n'est pas forcément pyramidale et que la ressource peut venir de bien ailleurs que des épacentres intellectuels ou dogmatiques en matière de gestion politique.

Moi je voudrais simplement vous dire Monsieur le Président, que vous avez été confronté à cette réalité de voir l'éclatement en matière d'autorité de mobilité et qu'à partir du moment où un territoire cherche à se fédérer, cherche à rassembler, à amener des vraies réponses forcément un jour il faut se poser la question de l'autonomie de son autorité.

Alain GEST : C'est beau comme du Baudelaire, moi je trouve ! Mais vous allez vous habituer aux sorties de Pascal RIFFLART, bien !

Point 18 – Questions diverses :

Alain GEST : On en a terminé, il reste une question diverse, je suis obligé de l'évoquer parce qu'elle n'est pas très agréable. Vous vous souvenez qu'on a organisé les 13^{èmes} rencontres nationales des SCoT, que pour se faire, on avait choisi, une entreprise chargée notamment de la gestion des inscriptions, de la facturation, etc, qui a récupéré de l'argent à nous et quand on a présenté la facture, on a appris que cette entreprise était en procédure de liquidation judiciaire auprès du Tribunal du Commerce de Lille et donc, elle ne pouvait honorer sa créance, donc nous, on est amené, tout simplement, en étant créancier chirographaire mais non privilégié, le syndicat dispose de 2 mois à compter du 14 novembre pour déclarer sa créance. Pour le Syndicat Mixte, comme pour toutes les autres personnes publiques, c'est le Comptable Public qui va faire valoir la créance, ainsi une fois que le titre de recette émis, la Trésorerie Grand Amiens Amendes déclarera la créance auprès du liquidateur judiciaire par courrier avec accusé de réception.

Je n'ai pas fait voter les points précédents ? Si, si j'ai fait proposer les 3 points en même temps mais je vais quand même les remettre au vote. Qui est contre ? Abstention ? Voilà. Je reviens sur « On a marché sur la lune » puisque c'est l'appellation de l'entreprise, les dernières informations n'étaient pas trop mauvaises, on avait une petite chance apparemment de récupérer quelques billes, mais je n'y crois pas trop parce que la situation dans laquelle on est, n'est pas très encourageante, voilà, désolé d'avoir dérapé, il nous reste pour les membres du Conseil d'Administration de l'ADUGA une réunion de courte durée à tenir.

Je remercie tout le monde. On démarre immédiatement le Conseil de l'ADUGA.